► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centresbourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité!

▶ Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

▶ Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Pays de la Loire 110, rue de Frémur 49000 Angers 02 41 39 48 98 paysdelaloire@fondation-patrimoine.org www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur 😝 🖸 🎔 🛅



ASSOCIATION BATEAUX DU PORT DE NANTES

Face N°12 quai de Versailles 44000 Nantes 02 40 32 93 09 cg.maray@orange.fr https://abpn.ovh/

► Les partenaires du projet





FONDATION



▶ Je donne!

Pour la restauration du

bateau le Lechalas à Nantes

en Loire-Atlantique



▶ Soutenez la restauration de cette ancienne vedette à vapeur

♦ ♦ LE PROJET

Porté par l'Association Bateaux du Port de Nantes, le projet implique une importante restauration du navire afin de stopper les dégradations naturelles causées par le temps. L'objectif, à terme, est de permettre la remise à l'eau de la vedette au printemps 2025.

Actuellement, le navire est entreposé au sein du chantier naval Fouchard situé à Couëron. Lors du démontage de l'ancien pont, l'entreprise a constaté la dégradation des tôles du pont avant ainsi que de l'arbre moteur. Les travaux de la dernière tranche portent donc sur la remise en état de ces éléments.

♦ ♦ LE LIEU ET SON HISTOIRE

En 1912, les ingérieurs des Ponts et Chaussées de la Loire Maritime lancent la construction d'un nouveau navire. Il fut mis en service en 1913, sous le nom de Lechalas, en hommage à Clément Médéric Lechalas, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Il était à l'origine équipé d'un moteur à vapeur, d'où la présence de cette belle cheminée jaune. Jusqu'aux années 1960, la vedette sert de bureau mobile pour les ingénieurs mais transporte également des personnalités

de passage à Nantes, notamment, plusieurs présidents de la République. Désarmé en 1967 puis classé monuments historiques en 1986, l'Association Bateaux du Port de Nantes l'acquiert en 1992.

◆ ◆ LA MOBILISATION

En tant que bateau emblématique, la restauration du Lechalas permet une large valorisation du patrimoine industriel et fluvial de la ville de Nantes. À la fin des travaux, il pourra retrouver le bassin Ceineray, lieu de son repos. Aussi, il accueillera de nouveaux passagers à son bord à l'occasion de manifestations nautiques locales et départementales : Débord de Loire, Rendez-vous de l'Erdre, Journées Européennes du Patrimoine et bien d'autres.

Découvrez les contreparties offertes aux donateurs sur la page internet du projet : www.fondationpatrimoine.org/102668

Montant des travaux	20 920 € TTC
Objectif de collecte	15 000 €
Début des travaux	Mars 2025







▶ Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider la restauration du bateau le Lechalas à Nantes

Et l'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/102668 ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Pays de la Loire, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine bateau le Lechalas à Nantes

Le montant de mon don est de

□ 80 € □ 150 € □ 250 €	5 □ 500 € □€
Raison sociale*:	
Forme juridique*:	SIREN*:
Nom:	
Adresse :	
	Code postal :
Ville :	Pays :
E-mail :	

*Informations obligatoires pour les entreprises

▶ Je bénéficie d'une réduction d'impôt						
Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500€		
Coût réel après réduction de l' impôt sur le revenu	28 € 51 € 85 € 170 € Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.					
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 € 38 € 63 € 125 € Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).					
Coût réel après réduction de l' impôt sur les sociétés	32 € 60 € 100 € 200 € Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.					

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre